



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MOIS DE
DECEMBRE 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT,
TENUE LE 9 À 19 : 30 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance extraordinaire, sous la présidence de monsieur le maire Marc Laliberté.

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne et Martin Pelletier, Patrick Bouchard,

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Dépôt du rapport financier vérifié 2023;
Rapport du maire sur l'année financière 2023;
Contrat de location – photocopieur;
Avis de motion règlement taux de taxes 01-2025;
Période de questions des contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement;
Clôture de la séance.

Sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay,

19-122024 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu »

Dépôt du rapport financier vérifié 2023

CONSIDÉRANT que madame Kathleen Hunter, vérificatrice du Groupe Mallette, a présenté le rapport financier 2023 et fait une lecture complète du document en comité plénier;

CONSIDÉRANT qu'un rapport sommaire a été lu lors de la séance;

CONSIDÉRANT que le rapport sera présenté à la population par le biais du journal municipal;

CONSIDÉRANT que le vérificateur a produit un rapport sur les états financiers mentionnant qu'ils reflètent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le vérificateur a émis un avis, mentionnant que le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 a été établi conformément aux exigences légales;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

20-122024 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que la Municipalité Saint-Ludger-de-Milot accepte le dépôt de son rapport financier pour l'année 2023, tel que présenté par madame Kathleen Hunter, vérificatrice du Groupe Mallette, ainsi que le rapport sur le taux global de taxation réel »

• Rapport du maire sur l'année financière 2023

Monsieur le maire fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la Municipalité, il fait état des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe. La rémunération des élus et une liste des contrats octroyés est jointe au rapport tel que le prévoit le Code municipal du Québec. La liste des contrats de 25 000\$ et plus et de 2 000\$ et plus totalisant 25 000\$ est également disponible sur le site internet de la Municipalité.



Le dépôt du rapport est fait et une copie sera transmise à tous les contribuables par le biais du journal municipal.

- **Contrat de location - photocopieur**

CONSIDÉRANT que le contrat du photocopieur est arrivé à échéance et que nous avons reçu une nouvelle offre de Mégaburo;

CONSIDÉRANT que le coût est de 9378.85\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'avoir un contrat de location représentant une somme de 199.30 \$ taxes en sus pour une période de 60 mois (5 ans) soit équivalent au précédent contrat;

CONSIDÉRANT que le coût pour les photocopies est fixé à 0.009\$ et de 0.068\$ pour les copies couleur et ce, pour la durée du contrat;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

21-122019 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal accepte la nouvelle proposition de location pour un photocopieur Multifonction Sharp couleur (45ppm) avec la compagnie Mégaburo et autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires au contrat de financement avec la Société financière Grengo, pour une période de 5 ans. »

- **Avis de motion règlement taux de taxes 01-2025**

Madame la conseillère Johanne Fortin donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté le règlement taux de taxes 01-2025.

Johanne Fortin, conseillère

Période de questions pour les contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement

Aucune personne dans la salle.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition du conseiller Martin Pelletier.

25-122024 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que la séance soit levée »

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire



« Je, Marc Laliberté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »